

RELÈVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS DU 10 NOVEMBRE 2017

Discipline

DOSSIERS CAS	GRIEFS	DÉCISIONS
CAS DD N° 01 – M. KOSSINGOU	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	De suspendre la licence N°200000002885892 d'agent sportif FFBB de M. KOSSINGOU. Cette suspension temporaire cours jusqu'à transmission des documents contractuels et pièces administratives (tableau détaillés, Attestation RC, Bilan)
CAS DD N° 02 – M. AJAVON Ayité	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	Avertissement et obligation de transmettre les documents avant la date butoir déterminée par la Commission ; Une pénalité financière avec sursis si non production des pièces.
CAS DD N° 03 - M. MARTIN RUIZ Josep	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	De ne pas entrer en voie de sanction à l'encontre de M. MARTIN RUIZ Josep.
CAS DD N° 04 - M. BOUTANOS Wassim	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	Une pénalité financière ferme ; Une suspension de licence avec une période de sursis de 6 mois si non-production des pièces.
CAS DD N° 05 - M. COUSTRE Romuald	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	Avertissement.
CAS DD N° 06 - M. EKAMBI MANGA Cyrille	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	Avertissement ; Une pénalité financière avec sursis si non production des pièces.
CAS DD N° 07 - M. KIAUTA Zeljko	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	Avertissement ;
CAS DD N° 08 - M. MIEL Fabien	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	Avertissement ; Une pénalité financière avec sursis si non production des pièces.
CAS DD N° 09 - M. PRIME Maik	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	Avertissement ;

CAS DD N° 10 – M. SAN JOSE GARCIA Nicolas	Non-production des documents administratifs et comptable relatifs à votre activité d'agent sportif et/ou documents contractuels pour la saison 2016/17	De ne pas entrer en voie de sanction à l'encontre de M. SAN JOSE GARCIA Nicolas.
CAS DD N° 11 – M. MENSALA Anda	Non-paiement du coût d'inscription à la journée de formation des Agents Sportifs d'un montant de X €.	De suspendre la licence N°200000002976654 d'agent sportif FFBB de M. MENSALA-FITTOUIN Anda. Cette suspension temporaire cours jusqu'à paiement.
CAS DD N° 12 – M. PAULIN Victor-Emmanuel	Facture impayée correspondant à une pénalité financière prononcée par la Commission le 16 mars 2016.	De ne pas entrer en voie de sanction à l'encontre de M. PAULIN Victor-Emmanuel.
CAS DD N° 13 – M. BOUIN Djassam	Non-paiement du coût d'inscription à la journée de formation des Agents Sportifs d'un montant de X €.	De ne pas entrer en voie de sanction à l'encontre de M. BOUIN Djassam.
CAS DD N° 14 – M. KOSSINGOU Téo	Facture impayée correspondant à une pénalité financière prononcée par la Commission le 16 mars 2016.	De suspendre la licence N°200000002885892 d'agent sportif FFBB de M. KOSSINGOU Téo. Cette suspension temporaire cours transmission des pièces administratives et contractuelles.
CAS DD N° 15 – M. EDOA Thierry	Non-respect de la décision prononcée par la Commission le 15 mars 2017.	De suspendre la licence N°200000002885892 jusqu'à réception de la totalité des documents manquants Pénalité financière de 500€ prononcée le 15 mars 2017.
CAS DD N° 16 – COLLET Florian	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De ne pas entrer en voie de sanction à l'encontre de M. COLLET Florian
CAS DD N° 17 – M. DESMAZON Marc-Michel	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	Avertissement ; Obligation de participer à la prochaine journée de formation FFBB du 30 mars 2018.

RELÉVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS DU 15 MARS 2017

Discipline

DOSSIERS CAS N°01	GRIEFS	DÉCISIONS
CAS DD N° 01 - M. BRISOT Florian	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002789150 d'agent sportif FFBB de BRISOT Florian. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 02 - Mme BROCHOT Maud	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°63001071037 d'agent sportif FFBB de Madame BROCHOT Maud. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 03 - M. DARTIGUEMALLE Jonathan	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000003124774 d'agent sportif FFBB de Monsieur DARTIGUEMALLE Jonathan. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 04 - M. DUBERNAT Georges	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 91001065359 d'agent sportif FFBB de Monsieur DUBERNAT Georges. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 05 - M. EDOA Thierry	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°3700112717 d'agent sportif FFBB de Monsieur EDOA Thierry. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue. Une pénalité financière de 500 € (cinq cent euros) La Commission demande par ailleurs à Monsieur EDOA de transmettre par retour, les documents tels que prévus par le règlements Agent Sportif FFBB, au délégué aux agents sportifs FFBB à l'adresse agentsportif@ffbb.com .
CAS DD N° 06 - M. FALLA-ETZOL Olivier	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°72001118989 d'agent sportif FFBB de Monsieur FALLA-ETZOL Olivier. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 07 - M. GARDETTE Christophe	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°72001050359 d'agent sportif FFBB de Monsieur GARDETTE Christophe. Cette suspension temporaire encours jusqu'à la participation de l'agent à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 08 - M. JOLY Frédéric	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002803797 d'agent sportif FFBB de Monsieur JOLY Frédéric. Cette suspension temporaire encours jusqu'à la participation de l'agent à une journée de Formation Continue.

CAS DD N° 09 - M. LE CAM Christophe	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°38001076655 d'agent sportif FFBB de Monsieur LE CAM Christophe. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue
CAS DD N° 10 – M. MARINHO Gino	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002989480 d'agent sportif FFBB de Monsieur MARINHO Gino. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 11 – M. MENSALA-FITTOUIN Anda	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence d'agent sportif FFBB de Monsieur MENSALA-FITTOUIN Anda. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 12 – Mme MIJOLE Christelle	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°63001071038 d'agent sportif FFBB de Madame MIJOLE Christelle. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 13 – M. SEPHO Didier	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 200000002885891 d'agent sportif FFBB de Monsieur SEPHO Didier. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 14 – M. TSOUNGUI Julien	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002802421 d'agent sportif FFBB de Monsieur TSOUNGUI Julien. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 15 – Mme UROZ Betty	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 68001046169 d'agent sportif FFBB de Madame UROZ Betty. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 16 – M. WOLFF Jean-Noël	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 25001066108 d'agent sportif FFBB de Monsieur WOLFF Jean-Noël. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.